

**Décision n° 2011/09-05 relative
à l'habilitation de l'École d'ingénierie des sciences
aérospatiales (ELISA)
à délivrer un titre d'ingénieur diplômé**

Objet : C : première habilitation d'un établissement

Vu la demande présentée par l'École d'ingénierie des sciences aérospatiales (ELISA)
Vu le rapport établi par Yves Bréval (rapporteur principal), Philippe Massé, Manuel Samualidès, Noël Clavelloux (membres de la CTI), Jean-Marie Pinon, Roger Ceschi (experts), et présenté lors de la séance plénière du 13 septembre 2011
La Directrice Chantal de Turckheim entendue

La Commission des Titres d'ingénieur a adopté la présente décision :

L'École d'ingénierie des sciences aérospatiales (ELISA) est un établissement privé, géré par l'association loi 1901 ELISAE, créée par l'association (CPCA) constituée par les 4 personnes physiques fondatrices du projet, et l'association des cadres et ingénieurs de l'industrie au cœur d'Elisa (ACIDE). Elle est située à Val-de-Reuil (27), dans l'académie de Rouen. Ses statuts ont été déposés en juin 2009 et l'école a ouvert en septembre 2009.

Le projet de l'école est porté par des parents d'anciens élèves et quelques enseignants de l'Institut polytechnique des sciences avancées (IPSA) qui ont fait fait sécession, en 2008. Elle a accueilli 92 élèves à la rentrée 2009 et affiche un objectif de 700 élèves en 2017. Elle dispose de 4 000 mètres carrés de locaux, qui comportent 17 salles de cours dont un amphithéâtre, deux laboratoires, deux salles informatiques et une bibliothèque. A la rentrée universitaire 2012, ELISA déménagera dans les locaux occupés précédemment par le Laboratoire de recherches balistiques et aérodynamiques (LRBA), laboratoire de la DGA sur le plateau de l'Espace à Vernon.

L'objet de la demande de l'établissement est l'habilitation à délivrer le titre d'ingénieur diplômé, à compter de la rentrée 2011.

1/ Formation

ELISA propose une formation en cinq ans dans le domaine des sciences de l'aéronautique et de l'espace. La formation vise à donner une compétence générale multidisciplinaire en techniques aéronautiques et spatiales, en s'appuyant sur une pédagogie par projets dont la complexité va croissant au long du cursus.

Les quatre premiers semestres constituent un cycle préparatoire intégré comprenant environ 1600 heures de face à face pédagogique. Les six derniers semestres sont dédiés à la formation d'ingénierie comprenant 3 stages et environ 2200 heures de face à face pédagogique, de travaux pratiques et de projets.

L'école souhaite s'adresser à des jeunes – de profil académique parfois atypique – qui ont une motivation basée sur la passion pour l'aéronautique et le spatial, nécessaire pour persévérer dans l'acquisition des connaissances.

L'école compte aujourd'hui 5 enseignants permanents et 61 vacataires pour couvrir l'ensemble de la formation sur 5 ans.

2/ Synthèse de l'évaluation

La CTI tout d'abord souligne l'expérience et l'engagement des porteurs du projet.

Mais elle note qu'elle doit évaluer un dossier principalement à l'état de projet, l'institution n'ayant recruté en propre des élèves que pour les 3 premières années de son cycle complet. Elle rappelle le courrier envoyé en octobre 2009 aux porteurs du projet : *(La CTI) souhaite rappeler que sa décision d'habilitation est basée sur la conformité à son référentiel, conformité qui ne peut être établie dans le cas de la création d'une école que si l'établissement a une expérience d'enseignement supérieur à finalité professionnelle à un niveau comparable.*

L'équipe porteuse du projet a fait le choix de démarrer la formation ex nihilo, sans adossement à un établissement confirmé ; la CTI ne juge pas ce choix, mais souligne la difficulté du projet, alors que partout en France on privilégie les politiques de site et de mise en réseau, voire de regroupement, des institutions d'enseignement supérieur.

Elle constate qu'elle ne peut valider la conformité de l'institution actuelle (et non du projet) à des éléments essentiels de son référentiel : existence d'un corps de permanents dont les compétences couvrent une large part de celles attendues des diplômés, formation à la recherche, pratique pédagogique effective, organisation des stages, employabilité des diplômés, etc.

La CTI rappelle enfin que le titre d'ingénieur donne de droit le grade de master, qui selon tous les standards internationaux implique l'existence d'un corps enseignant et d'un environnement académique et de recherche de haut niveau.

La CTI note les **points forts** du projet :

- ⤴ l'engagement des professeurs qui forment une petite équipe très liée ;
- ⤴ l'implication des élèves dans le projet ;
- ⤴ le projet pédagogique basé sur la passion des jeunes pour l'espace ;
- ⤴ la dynamique de progrès en cours visant à l'amélioration continue ;
- ⤴ la pédagogie par projets ;
- ⤴ une vision objective des forces et faiblesses de l'établissement.

Ses points faibles :

- ⤴ le nombre très réduit de porteurs de l'école ;
- ⤴ la situation financière tendue qui rend fragile la pérennité de l'école (les données comptables fournies ont été fluctuantes) ;
- ⤴ l'absence de partenariats effectifs avec les établissements (régionaux ou nationaux) ;
- ⤴ une équipe d'enseignants permanents très réduite ;
- ⤴ un faible niveau de recrutement ;
- ⤴ la recherche (en interne et en partenariat) à établir ;
- ⤴ le dispositif d'évaluation des enseignements à mieux formaliser et reboucler vers les étudiants ;
- ⤴ une formation insuffisante sur certains aspects des sciences humaines, économiques et sociales (SHES).

En conséquence, dans l'état actuel du dossier, **la Commission n'habilite pas** l'École d'ingénierie des sciences aérospatiales à délivrer un titre d'*Ingénieur diplômé*.

Elle **souhaite donner du temps à la formation pour s'installer et expérimenter son projet pédagogique** dans sa totalité et invite l'établissement à mettre en œuvre progressivement les améliorations suivantes :

- ⤴ renforcer le corps enseignant permanent ;
- ⤴ poursuivre les efforts pour l'équilibre financier et donc pour la pérennisation de l'institution ;
- ⤴ développer l'activité de recherche de manière significative (en interne et en partenariat) ;
- ⤴ mettre en place un dispositif d'évaluation des enseignements systématique et unique ;
- ⤴ veiller à couvrir les champs nécessaires en SHES ;
- ⤴ mettre en place une stratégie internationale active ;
- ⤴ surveiller le niveau de recrutement et prendre les mesures pour combler les lacunes scolaires et culturelles ;
- ⤴ prévoir l'observatoire des métiers (suivi des diplômés, statistiques exploitables, ...).

Délibéré en séance plénière à Neuilly-sur-Seine, le 13 septembre 2011
Approuvé en séance plénière à Neuilly-sur-Seine, le 11 octobre 2011

Le président

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'B Remaud', with a large, sweeping underline.

Bernard REMAUD